

COMMUNE

de DESHAIES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro d'inscription au registre

85-10

numéro de la délibération

01

Session ordinaire de

ou extraordinaire de DECEMBRE

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le trente et un
du mois de DECEMBRE, à dix heures du matin
le Conseil municipal de la commune de DESHAIES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Monsieur FLEMIN Félix, maire ou (adjoint),

Présents : MM. (1) FLEMIN Félix - NOGLOTTE Raoul - GAMLETTE
Julien - GARNIER Léandre - MATHIASIN ep MARC Jeanny - BERNIER
Lunière - CRAIL Paul - BELLAIR Gontrand - DESBONNES Duvas -
CHARBONNE Flavien - MOLONGO Claudius - GASTIN Christian -
ISMA Emile - BEAUPERE François - RAUZDUEL Annick.

Absents : MM. (1) MEMANUEL Maxime - ALIDOR Clément - APPOLINAIRE
Rémi - THOMAS Sincère - CHONKEL Léandre - OLIVIER Gérard -
SAINT-MARC ep CHARLEMAGNE Hortense - GASTIN André.

(1) Noms et prénoms.
(2) Copie de l'exposé des motifs et de la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

Délibération affichée

le 04 Janvier 1986

A DESHAIES, le 04/01/86



(2) RAPPORT DE LA COMMUNE AVEC L'A.G.A.T

(Agence Guadeloupéenne d'aménagement du Territoire)

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que plusieurs
opérations d'investissement ont été confiées à L'A.G.A.T par
la Commune.

En conséquence, suite aux élections municipales par-
tielles du 06 Octobre 1985, il serait souhaitable que tous les
aspects (financier, technique etc) de ces opérations soient
présentés au Conseil Municipal.

Il l'informe en outre que ^{par} lettre en date du 22
Novembre 1985, il a sollicité la présentation de ces différents
projets.

Le Directeur général de l'agence dans sa réponse

du 05 Décembre 1985 a donné son accord alors que le responsable du secteur souhaite faire la présentation au bureau municipal seulement

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du Maire

estimant, dans la mesure où c'est lui qui engage la Commune, qu'il doit avoir une parfaite connaissance des différents dossiers.

1) n'autorise pas le bureau municipal à recevoir l'A.G.A.T tant que celle-ci ne lui aura pas présenté les opérations en cours.

2) Exige de cette agence et avant le 31 Janvier 1986, une explication claire et détaillée de celles-ci.

Une copie de cette délibération sera envoyée à Monsieur Le Préfet, Commissaire de la République, Région Guadeloupe, à Monsieur Le Président du Conseil Général, à Monsieur Le Président de l'A.G.A.T

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition Conforme



COMMUNE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de DESHAIES

Numéro d'inscription au registre

85-10

Session ordinaire de

ou extraordinaire de DECEMBRE

numéro de la délibération

02

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le trente et un
du mois de DECEMBRE, à dix heures du matin
le Conseil municipal de la commune de DESHAIES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FELMIN Félix, maire ou (adjoint),

Présents : MM. (1) FELMIN Félix-NOGLOTTE Raoul- MEMANUEL Sonore-
GABRIELLE Julien-GARNIER Urbain-THOMAS Sincère-MARC Jeanny-
BERNIER Lumière-ALIDOR Clément-APPOLINAIRE Rénia-BEAUFIEF
François-BELLAIR Contran-CHARPONE Ambroise-CHONGEL Léandre-
CRAIL Paul-DESGRIGNES Duvas-GASTIN André-GASTIN Christian-
ISPA Emile-MOLONCO Claudius-OLIVIER Gérard-RAUZDUEL Annick-
CHARLEVAGNE Hortense.

Absents : MM. (1) Néant.

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
20 JAN. 1986
arrivée le
L. 82-813 du 2-3-82

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du maire et la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

Délibération affichée

le 04 Janvier 1986

A DESHAIES, le 04.01.86

Le Maire,
(Signature)
F. FELMIN

Approuvé :

(2) MODIFICATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRES DE 1985

Vu la délibération du conseil municipal en
date du dix neuf octobre 1985 arrêtant le budget supplémentaire
comme suit :

A _____, le _____

Le _____ Préfet,

	PROPOSITION DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
<u>DEPENSES</u>	6 114 961,11	9 260 797,20
- Dépenses de fonctionnement	2 870 122,63	4 910 106,67
- Dépenses d'Investissement	3 244 838,48	4 350 690,53
<u>RECETTES</u>	5 712 163,55	8 272 750,54
- Recettes de fonctionnement	2 919 098,72	4 910 106,67
- Recettes d'Investissement	2 793 064,83	3 362 643,87
Déficit globale du cloture	402 797,76	988 046,66

Vu l'avis émis par la chambre régionale des comptes dans sa séance du 19 Décembre 1985 invitant le Conseil Municipal à délibérer à nouveau sur le budget supplémentaire 1985.

Entendu que le Conseil Municipal souhaite assainir au plus vite le déficit budgétaire communal.

Le Budget supplémentaire 1985 modifié comme suit dans ses résultats est adopté à l'unanimité des Conseillers municipaux présents.

	PROPOSITION DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
<u>DEPENSES</u>	6 138 405,24	9 275 241,33
- Dépenses de fonctionnement	2 889 547,63	4 929 531,67
- Dépenses d'Investissement	3 248 857,61	4 345 709,66
<u>RECETTES</u>	5 455 001,35	8 015 588,54
- Recettes de fonctionnement	2 938 523,72	4 929 531,67
- Recettes d'Investissement	2 516 477,63	3 086 056,87
Déficit global de cloture	683 403,89	1 279 077,79

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition Conforme



Le Maire

F. FLEMIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

= =

N° d'inscription
au registre

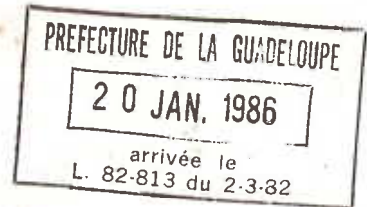
85610

N° de la délibération

03

Session ordinaire
ou extraordinaire

= =



L'an mil neuf cent quatre vingt cinq le trente et un
du mois de DECEMBRE à Dix heures, le Conseil Municipal
de la commune de DESHAIES assemblé au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. FLEMIN Félix.

Présents : MM FLEMIN Félix-NOGLOTTE Raoul-GAMIETTE Julien-GARNIER Léandre-
MATHIASIN Jeanny-BERNIER Lunière-CRAIL Paul-BELLAIR Gontrand-DESBONNES Duvas
CHARBONNE Flavien-MOLONGO Claudius-GASTIN Christian-ISMA Emile-BEAUPERE F.
ABSENTS : MM MEMANUEL Maxime-ALIDOR Clément-APPOLINAIRE Rémia-THOMIAS Sincè-
re-CHONKEL Léandre-OLIVIER Gérard-SAINT-MARC ep CHARLEMAGNE Hortense-GASTIN
André.

RAUZDUEL Annick

Délibération affichée

le 04/01/86

Le Maire



Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que
suite à l'appel d'offres lancé par la commune pour les travaux d'exten-
sion et de renforcement des réseaux de distribution d'énergie
électrique, la Commission d'appel d'offres s'est réunie
le 24 Octobre 1985 en vue d'examiner les propositions des entreprises
soumissionnaires.

Les offres présentées ont été les suivantes :

- STE : rabais de 0 %
- GETELEC : rabais de 7 %
- C.S.E.E. : majoration de 2 %
- SAUNIER DUVAL : majoration de 4 %

La commission a décidé de retenir l'offre de GETELEC moins disante.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer des commandes à cette entreprise conformément à l'article 273 du code des marchés et à l'article 2-2 du R P A O, c'est-à-dire au fur et à mesure des besoins et en fonction des possibilités de financement, les montants minimum et maximum annuelle des travaux étant fixés respectivement à 750 000 francs et 2 250 000 francs TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à passer des commandes à GETELEC pour l'exécution des travaux d'extension et de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique.

Ont signé au registre tous les membres présents à l'exception de MM.

Pour expédition conforme

Le Maire
(signature et cachet)



11



COMMUNE

EXTRAIT

de DESHAÏES

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro d'inscription au registre

85 - 10

Session ordinaire de

ou extraordinaire de

numéro de la délibération

04

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le trente et un
du mois de DECEMBRE, à Dix heures du Matin
le Conseil municipal de la commune de DESHAÏES
, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FLEMIN Félix, maire ou (adjoint),

Présents : MM. (1) FLEMIN Félix - NOGLOTTE Raoul - GAMIETTE
Julien - GARNIER Léandre - MATHIASIN MARC Jeanny - BERNIER
Lunière - CRAIL Paul - BELLAIR Gontrand - BESBONNES Flavien -
MOLONGO Claudius - GASTIN Christian - ISMA Emile - BEAUPERE
François - RAUZDUEL Annick.

Absents : MM. (1) MANUEL Maxime - ALIDOR Clément - APPOLINAIRE
Rémi - THOMAS Sincère - CHONKEL Léandre - OLIVIER Gérard -
SAINT-MARC ep CHARLEMAGNE Horéense - GASTIN André.

(1) Noms et prénoms.
El sont les exposés du maire et la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

Génération attachée
le 04 Janvier 1986
A DESHAÏES, le 04/01/86

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

20 JAN. 1986

arrivé le
L. 82-813 du 2-3-82

Le Maire
(Signature)

(2) ADOPTION DU PROJET DE REFECTOIRE DE LAHAUT ET
PROCEDURE D'ADJUDICATION

F. FLEMIN

Approuvé :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipi-
pal la lettre n° 1217 AD/2/3 du 07 Octobre 1985 émanant de Monsieur
Le Préfet, Commissaire de la République Région Guadeloupe, par
laquelle il lui faisait connaitre la décision du Comité de Gestion
Spéciale du FASSO dans sa séance du 13 Aout 1985.

En effet la Commune allait pouvoir disposer
des subventions (330 000 + 200 000 Francs) représentant 50 % du
coût total prévisionnel des travaux de construction d'un réfectoire
à LAHAUT et des travaux d'aménagement des Réfectoires de Riflet et
de Cafetière quelque soit le coût définitif des réalisations; à condition
toutefois que l'intégralité des subventions soit réservée

A _____, le _____
Le _____ Préfet,

à une seule opération.

Le Conseil municipal a décidé de réaliser le réfectoire de LAHAUT et de confier sa conception à Monsieur LACROSSE Frédéric architecte D.P.L.G demeurant à 91 Rue de Nozières 97110 Pointe-A-Pitre.

Monsieur Le Maire présente le dossier élaboré par l'architecte, demande à l'Assemblée de l'approuver et de décider de la procédure d'adjudication.

Le Conseil municipal
Où l'exposé du Maire
et après avoir délibéré

1) décide d'adopter le projet préparé par Monsieur LACROSSE Frédéric tout en suggérant des aménagements internes pouvant rendre le réfectoire plus fonctionnel

2) Invite le Maire à entamer des négociations avec l'architecte, sur ses ~~fix~~ frais d'honoraires

En effet, celui-ci devrait appliquer un taux inférieur au taux en vigueur compte tenu du fait qu'il avait déjà travaillé sur le dossier et qu'il avait déjà été rémunéré.

3) Autorise le Maire à lancer un appel d'offres restreint pour choisir l'entreprise et à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition Conforme



[Handwritten signature in blue ink]

COMMUNE

de DESHALES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro d'inscription au registre

85 - 10

Session ordinaire de
ou extraordinaire de

numéro de la délibération

06

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le trente et un
du mois de DÉCEMBRE, à dix heures du matin
le Conseil municipal de la commune de DESHALES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FELMIN Félix, maire ou (adjoint),

Présents : MM. (1) FELMIN Félix - NICOLITE Pascal - GAILLARD
Julien - GARNIER Léandre - PAVILLASIN MARG Jeanny - BERNIER
Lambert - CRAIL Paul - BELIAIR Contrand - BESCOUMES Flavien -
HOLDRGO Claudius - GASTIN Christian - LISA Marie - BRADPIERE
François - RAUZDUEL Annick.

Absents : MM. (1) HIRHARUEL Maxime - ALIDOR Clément - APPELLAVIERE
René - THOMAS Sincère - GONKEL Léandre - OLIVIER Gérard -
SAINT-MARC ep CHARLEMAÇNE Norcense - GASTIN André.

(1) Noms et prénoms.
(2) Copies de l'exposé du maire et de la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

réunion affichée

04 Janvier 1986

le
A DESHALES, le 04/01/86

Le Maire,
(Signature)

(2) AJOUT DU PROJET DE RÉFECTOIRE DE LAHAU ET
PROCÉDURE D'ADJUDICATION

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipa-
pal la lettre n° 1217 AD/2/3 du 07 Octobre 1985 émanant de Monsieur
Le Préfet, Commissaire de la République Région Guadeloupe, par
laquelle il lui faisait connaître la décision du Comité de Gestion
Spéciale du PASSO dans sa séance du 13 Août 1985.

En effet la Commune allait pouvoir disposer
des subventions (330 000 + 200 000 francs) représentant 50 % du
coût total prévisionnel des travaux de construction d'un réfectoire
à LAHAU et des travaux d'aménagement des Réfectoires de Biffet et
de Cuffière qu'elle soit le coût définitif des réalisations ; à condition
toutefois que l'intégralité des subventions soit réservée

Approuvé :

A _____, le _____

Le _____ Préfet,

à une seule opération.

Le Conseil municipal a décidé de réaliser le réfectoire de LAHAUI et de confier sa conception à Monsieur LACROSSE Frédéric architecte D.P.L.G demeurant à 91 Rue de Nozières 97110 Pointe-A-Pitre.

Monsieur Le Maire présente le dossier élaboré par l'architecte, demande à l'Assemblée de l'approuver et de décider de la procédure d'adjudication.

Le Conseil municipal
a lu l'exposé du Maire
et après avoir délibéré

1) décide d'adopter le projet préparé par Monsieur LACROSSE Frédéric tout en suggérant des aménagements internes pouvant rendre le réfectoire plus fonctionnel.

2) invite le Maire à entamer des négociations avec l'architecte, sur ses frais d'honoraires,

En effet, celui-ci devrait appliquer un taux inférieur au taux en vigueur compte tenu du fait qu'il avait déjà travaillé sur le dossier et qu'il avait déjà été rémunéré.

3) Autorise le Maire à lancer un appel d'offres restreint pour choisir l'entreprise et à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition Contamine

Le Maire

F. BERTIN



COMMUNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de DESHAIES

Numéro d'inscription au registre

85 - 10

Session ordinaire de
ou extraordinaire de

numéro de la délibération

05

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un
du mois de DECEMBRE, à DIX heures du Matin
le Conseil municipal de la commune de DESHAIES
, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FLEMIN FELIX, maire ou (adjoint),

Présents : MM. (1) FLEMIN Felix - NOGLOTTE Raoul - GAILLET Julien -
GARNIER Léandre - MAHIASIN Marc Jeanmy - BEUVIER Emile - GRAIL
Paul - BELLAIR Goutrend - DESBONNES Divas - CHARBONNE Flavien -
MOLINO Claudiu - GASTIN Christian - ISMA Emile - DEAUPIRE François
RAUZOUEL Anniek -

Absents : MM. (1) MANUILL Maxime - ALIDOR Clément - APPOLINAIRE
Rémia - THOMAS Sincère - GONZEL Léandre - OLIVIER Gérard -

SAINTE-MARIE ep CHARLEPAGNE Hortense - GASTIN Emile
PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
20 JAN. 1986
arrivée le
L. 82-813 du 2-3-82

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier le exposé du maire et la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

Contenance affichée

le 04 Janvier 1986

A DESHAIES, le 04/01/86

Le Maire,

(Signature)



Approuvé :

A _____ le _____

Le _____ Préfet,

(2) INDENNITES ALLOUEES AU SECRETAIRE GENERAL POUR TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que confor-
mément aux arrêtés du 27 février 1962 MODIFIE par celui du 24 Decem-
bre 1981, du 13 Septembre 1983, du 1er Août 1951 et notamment l'arti-
cle 5 de l'arrêté du 27 février 1962 modifié par arrêté du 19 Novembre
1965 puis 10 Août 1967 ET 18 Septembre 1979 des indemnités pour tra-
vaux supplémentaires et à l'occasion des consultations électorales
politiques et professionnelles, peuvent être allouées au secrétaire
général.

Il lui demande de bien vouloir se prononcer sur le princi-
pe de cette attribution.

Le Conseil Municipal,

ouï l'exposé du Maire,
et après échange de vues

- 1°) Constate que le secrétaire général est obligé de faire des heures supplémentaires pour assurer pleinement sa fonction.
- 2°) Adopte à l'unanimité le principe de l'attribution d'indemnités pour travaux supplémentaires au secrétaire général et suivant le taux en vigueur.

Ont signé au registre tous les membres présents.



F. FLEURY.